

Grand Roanne Agglomération : l'acquisition de compétences « sociales » comme réponse aux limites de la géographie prioritaire ?

L'agglomération du Grand Roanne, avec six communes, totalise 71 000 habitants, dont près de 40 000 dans la ville-centre, Roanne. Elle prend place dans le bassin de vie roannais dont la zone d'influence avoisine les 200 000 habitants. Jean-Jacques Ladet, vice-président des politiques sociales et de la participation citoyenne au Grand Roanne, revient sur un double mouvement en cours au sein de l'agglomération : la remise en question de la notion de géographie prioritaire et la montée en responsabilité de l'agglomération sur les questions sociales.

Grand Roanne Agglomération anime et coordonne la politique de la ville mise en œuvre sur six quartiers prioritaires présents dans trois communes de l'agglomération. Au printemps 2011, une baisse significative des crédits spécifiques de l'État a conduit à faire des

Un projet de territoire partagé avec le mouvement associatif

choix quant aux actions à soutenir, ce qui a eu un impact fort sur les effets des politiques de cohésion sociale menées jusqu'à présent par nos partenaires. La prolongation des contrats jusqu'en 2014 et la formulation d'un avenant nous a conduits, avec les communes membres, à réfléchir à la politique

de la ville et notamment à ses conditions d'application en termes de géographie prioritaire.

L'approche thématique s'impose d'elle-même aux dépens de l'approche géographique prioritaire

Grand Roanne, dans une volonté d'améliorer les politiques sociales, a choisi de travailler en direction d'un transfert de certaines compétences sociales des communes à l'agglomération. Une analyse des besoins sociaux a été réalisée en 2009 : les partenaires n'y ont pas évoqué la notion de quartier prioritaire. Ce zonage ne semble pas être reconnu par les acteurs de terrain.

La géographie de la précarité ne correspond pas forcément à la géographie prioritaire. Les politiques menées en matière de mixité sociale contribuent sûrement à cette vision.

Les partenaires locaux ont privilégié la définition de priorités thématiques. La parentalité, la santé, la gestion urbaine et sociale de proximité sont fortement ressorties, mais aussi l'insertion, la formation, la précarité et l'exclusion. Il est à souligner que les personnes âgées doivent être parties prenantes en ce qui concerne certaines des thématiques, au vu du vieillissement de la population de l'agglomération.

Cette démarche a amené le Grand Roanne à s'interroger, voire à remettre en cause la notion de quartier prioritaire, et le saupoudrage d'une multitude d'actions non coordonnées et non priorisées.

L'approche thématique impose d'elle-même l'émergence de nouveaux territoires

Aujourd'hui la montée en responsabilité de l'intercommunalité participe de la consolidation de la politique de la ville et du développement social et urbain. Grand Roanne est la structure qui paraît la plus adaptée pour fixer les contours de ce territoire, pour faciliter la mise en place de réseaux partenariaux travaillant sur les mêmes thématiques. Le lien action sociale et politique de la ville n'en est que plus étroit et plus constructif. Cela permet enfin de construire des transversalités intrinsèques et extrinsèques entre les différentes compétences d'agglomération telles que l'habitat, l'économie notamment sociale et solidaire et l'aménagement.

Notre intercommunalité en structuration permet progressivement d'affirmer une entité territoriale organisée vis-à-vis des partenaires institutionnels, par la définition d'un projet de territoire partagé avec le mouvement associatif qui s'inscrit particulièrement dans ce mode de travail.

Pour cela, il apparaît nécessaire, sur le plan politique, de redéfinir l'intérêt communautaire afin de couvrir l'ensemble de la demande de cohésion sociale hors quartier prioritaire. ■

Jean-Jacques Ladet